

U Yvelines

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,
la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directrice de publication : Evelyne Diana-Bras

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : mardi 19 décembre 2023

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°124

Décembre

2023

Janvier

2024

ÉDITO

Prochain stage FSU78 le 1^{er} février 2024 au lycée St Exupéry de Mantes-la-Jolie :
« Fonction publique, missions essentielles, bilan et perspectives ».
Inscrivez-vous avant le 01/01/24

Les annonces de Gabriel Attal, faites après la publication des Résultats PISA illustrent la volonté du gouvernement d'imposer son projet rétrograde pour l'école publique à contre-courant des travaux de recherche et qui vont accentuer inégalités et tri social.

En imposant des manuels et une méthode dans le premier degré le ministre témoigne une fois de plus, de son profond mépris des enseignants dont il remet en cause l'expertise professionnelle. Les mesures concernant le collège (groupes de niveaux, parcours spécifiques dès la 6^{ème}...) poursuivent les contours d'une École de l'assignation sociale.

Dans un contexte de grave crise démocratique, d'une société traversée par des troubles profonds, cette vision de l'École ne peut que contribuer à aggraver les fractures et à nourrir le ressentiment social, renforçant dangereusement la ségrégation à l'intérieur même des établissements. Elle va dégrader

davantage encore les conditions de travail et les relations entre les personnels.

Cette nouvelle attaque s'inscrit dans la charge générale menée contre les services publics : mauvais résultats, statuts privilégiés de fonctionnaire face à un État qui n'aurait plus les moyens de les financer. Une vision manichéenne portée par la seule norme de la concurrence et de la performance pour justifier des politiques qui voient dans la marchandisation des services publics de nouveaux profits financiers, au détriment de l'intérêt général.

EVELYNE BRAS - SECRETAIRE
DÉPARTEMENTALE DE LA FSU 78

Face aux conditions de travail très dégradées des personnels, la FSU-SNUipp a déposé 102 alertes sociales coordonnées dans tous les départements. Le Ministère doit désormais répondre aux attentes du terrain pour mettre un terme à cette souffrance professionnelle. Dans le cadre de cette alerte sociale et des négociations préalables au dépôt d'un préavis de grève, la FSU-SNUipp78 a été reçue le 1er décembre dernier pendant 3 heures pour porter ses revendications à la Directrice

académique. L'ouverture programmée de seulement deux nouveaux dispositifs (UEMA et UEEA) à l'attention d'élèves souffrant de troubles autistiques et les séminaires pour les directrices et directeurs sur l'aspect administratif des démarches de prise en charge et de signalement n'apporteront pas les avancées majeures attendues et nécessaires à la préservation des conditions de travail et de santé des personnels. Et ce, d'autant plus, qu'une aggravation à venir de la situation du

remplacement, déjà catastrophique, est annoncée ! Pour toutes ces raisons, la FSU-SNUipp78 a maintenu son préavis de grève du 8 janvier au 31 mars, elle invite les personnels à s'engager dans la mobilisation en suivant les actualités à venir sur son site : <https://78.snuipp.fr>

LE BUREAU DÉPARTEMENTAL
DE LA FSU SNUIPP 78

L'accueil des élèves souffrant d'un handicap à l'école est évidemment une nécessité mais quand celui-ci repose essentiellement sur le service public d'enseignement cela devient problématique. C'est d'autant plus vrai que se pratique depuis trente ans une politique de suppression de postes et le recours à du personnel précarisé, sans formation.

La scolarisation d'enfants handicapés en milieu ordinaire s'est faite par un doublement des inclusions scolaires individuelles dans le premier degré, multipliée par 4 en second degré et par 6 en inclusion collective avec la création de dispositifs ULIS (unités locales d'inclusion scolaire dans lesquelles les élèves passent 2 à 4 h heures hebdomadaires et le reste en classe ordinaire).

Ce sont donc près de 80 % des élèves handicapés qui sont désormais scolarisés en milieu ordinaire, contre un peu plus de 20 % en IME ITEP (établissements médico-sociaux) et établissements sanitaires.

Trop souvent, le parcours qui s'offre à ces élèves n'ayant pas atteint le niveau

scolaire requis, est un maintien à l'école ou au collège en attente d'une place dans un établissement adapté à leurs besoins spécifiques. Mais comme les places y font défaut ...

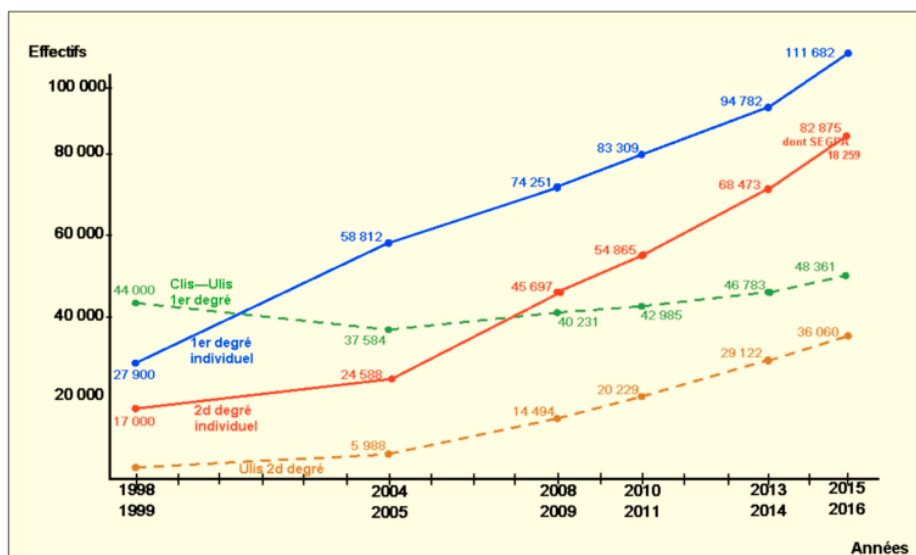
Depuis la mise en œuvre de la loi de 2005, l'offre de places dans des établissements spécialisés s'est restructurée mais n'a pas évolué. L'ARS affiche même des objectifs de désinstitutionalisation de l'accompagnement de ces enfants que l'Éducation nationale se trouve contrainte de suivre.

Le métier d'AVS (auxiliaire de vie scolaire) attire, en période de chômage de masse, un public souvent précaire, peu qualifié et peu formé. Il est aussi sous-payé, pour travailler avec des enfants au comportement complexe et souvent difficile. Ces contrats précaires de 2 ans sont susceptibles de pouvoir évoluer vers des postes d'AESH plus pérennes ... mais pas mieux rémunérés alors que ces métiers essentiels, qui nécessitent une formation rigoureuse et de qualité, doivent

être reconnus et revalorisés.

Le coût d'un accueil en établissement spécialisé étant trois fois plus élevé qu'en établissement scolaire, la politique d'inclusion n'est elle pas en définitive une politique du moindre coût qui s'inscrit dans les objectifs généraux de réduction des dépenses de santé ? L'inclusion scolaire inadaptée, mal accompagnée, est devenue la première cause de signalement des personnels dans les registres de santé et sécurité au travail. Elle a de lourdes conséquences sur la santé des personnels, la motivation des équipes et génère l'épuisement professionnel. L'inclusion scolaire se heurte aussi à un effectif trop chargé par classe, trop d'élèves présentant des difficultés diverses et trop d'exigences individualisées alors que parallèlement, les enseignants manquent de ressources, de reconnaissance et de soutien politique.

LE BUREAU DÉPARTEMENTAL
DE LA FSU DES YVELINES



En cette rentrée scolaire, le conseil départemental continue le déploiement de son cartable numérique dans les établissements du département. Ce projet vise à équiper les élèves de tablettes numériques, à titre individuel, du CM1 à la classe de troisième.

Ce choix interroge grandement la communauté éducative. Il est en effet surprenant de développer l'utilisation de tablettes numériques en classe, alors que les pays en ayant fait l'expérience avant la France décident, eux, de faire marche arrière (la Suède par exemple), en corrélant la baisse du niveau scolaire avec l'utilisation des écrans en classe. De nombreuses études montrent désormais que l'usage excessif des écrans, chez

l'enfant et l'adolescent, entraîne des effets négatifs sur le développement affectif, cognitif et moteur ainsi que sur la santé psychologique et sociale.

De plus, il est inquiétant que le conseil départemental puisse s'immiscer dans les pratiques pédagogiques des enseignants, en leur imposant du matériel et donc des pratiques ne leur correspondant pas. Il est aussi regrettable que le déploiement de ce cartable numérique se soit fait sans aucune concertation avec les représentants des personnels enseignants, que ce soit au niveau local ou au niveau départemental.

Autre fait qui peut questionner : le conseil départemental demande aux collègues d'organiser une cérémonie de remise de tablettes en présence d'un

représentant du conseil départemental ! Cette organisation laisse craindre que cette soirée soit l'outil d'une récupération politique, ce qui serait évidemment inacceptable dans l'enceinte d'un établissement scolaire.

À l'heure où le conseil départemental continue les écrêtements dans les DGF, et où l'état du bâti scolaire ne répond pas aux urgences de la crise climatique dans de nombreux collèges du département, il est légitime de se demander si le déploiement de ce cartable numérique, pour un budget total de 126 millions d'euros sur 6 ans, était réellement une priorité.

ETIENNE BROCHARD
POUR LE SNES-FSU 78

Les conséquences de la réforme de la voie professionnelle (mise à l'oeuvre par Jean-Michel Blanquer en 2018) qui a provoqué un recul massif des horaires disciplinaires sont implacables. Si la baisse globale du niveau des élèves qui se traduit par une baisse des taux de réussite aux examens est indiscutable, il nous faut également noter un déclin important de la professionnalité des élèves (également des apprentis).

C'est donc dans un contexte où, plus que jamais, il faudrait des moyens et du temps de formation, que Carole Grandjean a annoncé le 22 novembre, la refonte de l'organisation de l'année de terminale. Sans surprise, les annonces se traduisent par un nouveau recul important d'heures de cours (plus de 200h donc l'équivalent de 7 semaines de cours) pour les élèves

qui en ont pourtant le plus besoin. Rien que pour l'année de terminale, ce sont 71h en enseignement professionnel qui sont perdues. Sur ce même niveau, 42h sur les enseignements généraux sont gagnées mais sont financées par le retrait des d'heures d'Accompagnement Pédagogique. Le financement se fait donc à moyens constants. Sur les niveaux seconde et première, les pertes d'heures hebdomadaires sont sèches (-2h).

Une chose est sûre : plus de temps en entreprise, c'est moins d'école. À l'heure où le ministre de l'Éducation, Gabriel Attal, s'indigne du faible niveau des élèves au collège, cela ne va pas dans le sens du choc des savoirs. Il lui faudra donc répondre à cette contradiction évidente. Il est pourtant peu probable que le ministre intervienne pour mettre fin à cette réforme

idéologique voulue par le président de la république dont la vision adéquationniste formation/emploi reste une constante invariable depuis 2017.

En outre, les mensonges de la ministre Grandjean « qui a tenu à saluer la qualité de ses échanges avec les organisations syndicales de l'éducation qui ont permis de faire évoluer le projet du gouvernement » ne trompent personne. Le dialogue social reste au point mort. Les demandes du SNUEP-FSU et de la FSU à l'instar des autres organisations syndicales ne sont pas entendues, ce qui a conduit l'intersyndicale VP à appeler à la mobilisation le mardi 12 décembre.

LA SECTION DÉPARTEMENTALE
DU SNUEP FSU DES YVELINES

Plusieurs situations dans des établissements du département témoignent d'une perte de confiance entre certains parents d'élèves et l'Institution scolaire. Bien que très minoritaires, ces comportements souvent amplifiés par les réseaux sociaux n'en demeurent pas moins inquiétants. Les personnels victimes de harcèlement, de diffamations, de menaces... peuvent être accompagnés d'un représentant hiérarchique (IEN, chef d'établissement) dans leur dépôt de plainte

(seule l'adresse de leur établissement peut y figurer à la place de leur adresse personnelle). Ils doivent être également accompagnés dans leur demande de protection fonctionnelle..

La remise en cause quasi-permanente du professionnalisme et de l'engagement des personnels dans la réussite de tous les élèves encourage ces campagnes de dénigrement. Par exemple, les agissements de «Parents Vigilants», association d'extrême droite qui

remet en cause des enseignements et les valeurs de l'école, exercent des pressions et des menaces sur les communautés scolaires et participent au climat scolaire délétère.

La FSU apportera tout son soutien aux collègues concernés : n'hésitez pas nous solliciter (fsu78@fsu.fr).

LE BUREAU DÉPARTEMENTAL
DE LA FSU DES YVELINES



La FSU78 organise un stage jeudi 1er février 2024 de 9h à 16h30 dans l'amphithéâtre du lycée St Exupéry de Mantes la Jolie (8 rue M Fouque).

Lors de cette journée de formation, notre intervenant apportera son éclairage sur des questions d'actualité concernant les services publics : pourquoi défendre le principe du statut chez les fonctionnaires, quel fonctionnement pour assurer un service public au plus près de l'intérêt général, pourquoi tendre vers un élargissement des services publics et leur gratuité, comment les financer ?

Notre intervenant : Michel Jallamion. Conseiller municipal du 19ème à Paris, Président de la «Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics» qui est composée de syndicats, d'associations, d'élus et de forces politiques. Ce collectif porte un message positif sur les services publics qu'il juge utile à la société.

Pour vous inscrire au stage : faites-le par la voie hiérarchique avant le 1er janvier 2024 (flashez le QR code ci-contre et suivez le guide).

STAGE FSU - JEUDI 1ER FEVRIER 2024 - LYCÉE SAINT EXUPÉRY - MANTES

LES SERVICES PUBLICS NE SONT PAS UN PROBLÈME : ILS SONT UNE DES SOLUTIONS

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

Prénom : _____

Nom : _____

Matricule : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Statut : ☐ Directeur ☐ Adjoint ☐ CPC ☐ Rased ☐ Non titulaire

Niveau : ☐ Élémentaire ☐ Maternelle ☐ Segpa ☐ ERPD ☐ Autre : _____

Service de rattachement : _____

Intitulé de la formation : _____

Poste(s) de l'ordonnance de formation : _____

Fait à _____ le _____

Signature de l'enseignant(e) : _____

Reçu de la demande à l'EN : _____

N : _____

Statut : ☐ Défavorable ☐ Remplacement ☐ Sans remplacement

de l'IA-DASEN

☐ Accordé ☐ Refusé

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Education nationale des Yvelines

Dans le 1er degré faire remonter par voie hiérarchique l'annexe 5-4 de la circulaire de rentrée 2022-2023

Pour vous inscrire au stage du 1er Février 2024 les modalités sont les suivantes : **dans le 1er degré, dans le 1er degré faire remonter par voie hiérarchique l'annexe 5-4 de la circulaire de rentrée 2022-2023, dûment complétée (cf. ci contre et sur le site de la FSU78, onglet «dossiers» accessible à partir du QR-code ci dessus) ; dans le second degré il faut adresser un courrier (voir modèle ci-dessous*) à l'autorité compétente (pour les personnels de l'EN : la Rectrice) sous couvert du chef de service.**

Afin d'anticiper l'organisation et la logistique de ce stage, pensez à prévenir la fsu de votre intention d'y participer sans attendre la réponse de l'administration (écrire à fsu78@fsu.fr en précisant vos noms prénoms fonction affectation téléphone et email).

Pour vous aider dans vos démarches, consultez la page dédiée sur le site de la FSU78 (<https://fsu78.fsu.fr/stage-2/> : cf QR code ci-dessus).

Rappel important (concerne tous les agents de la Fonction publique, titulaires ou contractuels) concernant le congé de formation syndicale

- L'agent peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé.
- Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

- La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.
- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP.
- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

*** Dans le second degré, modèle de courrier à dater et signer**

Conformément aux dispositions de l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 1er février 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Mantes. Il est organisé par la section départementale de la FSU78, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999).

EN RÉSUMÉ

INSCRIVEZ VOUS AVANT LE 01/01/24

SE FORMER, C'EST UN DROIT : UTILISEZ-LE

FAITES-LE RESPECTER : ALERTEZ LE SYNDICAT FSU DE VOTRE CATÉGORIE EN CAS DE PROBLÈME

N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVENIR LA FSU DE VOTRE INTENTION D'Y PARTICIPER (SANS ATTENDRE LA RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION)

01 JANVIER 2024

DERNIER DÉLAI POUR S'INSCRIRE AU STAGE FSU DU 01/02/24